



*Croquons la vie
ensemble*

Adhésion

Un plus bio

2010

**Améliorons ensemble la qualité des repas
en restauration collective avec des produits biologiques**

La cotisation

Elle témoigne de votre soutien aux initiatives de l'association.

En adhérant à Un plus bio, vous participez à la construction d'une restauration collective respectueuse des convives et du milieu naturel où ils vivent.

En outre, l'adhésion vous permet de :

- Participer prioritairement à la vie de l'association et à ses temps forts : ateliers, journées à thème, etc.
- Recevoir gratuitement nos dossiers thématiques restauration collective bio (2 par an).

La catégorie de membre

Vous pouvez choisir entre deux catégories de membres¹ :

- Les membres bénéficiaires : personnes physiques ou morales qui soutiennent l'objet de l'association et qui souhaitent bénéficier de son appui.
- Les membres experts : personnes physiques ou morales qui détiennent une expertise particulière en matière d'alimentation, de nutrition et de santé, et de tout domaine pouvant faire progresser l'objet de l'association.

¹Pour plus de détails, demander l'envoi des statuts par courriel à unplusbio@unplusbio.org

**→ Recevez, en plus, notre actualité régulière
«Actu bio restauration collective»**

**Comment ? En s'inscrivant en ligne directement sur
notre site www.unplusbio.org, rubrique «Actu bio»
(page d'accueil) : remplir le formulaire.**

Domaine de Puechlong
30610 Saint-Nazaire-des-Gardies
tél.04.66.77.35.51.
fax.04.66.77.10.83.

email : unplusbio@unplusbio.org
site internet : www.unplusbio.org

Je soussigné(e)

Nom, Prénom ou Raison sociale.....

Adresse (ou siège social).....

Code postal/Ville

Tél..... Mobile..... Fax.....

Email.....

Souhaite adhérer à l'Association Un plus bio en tant que :

- Membre bénéficiaire. Membre expert.

Je présente succinctement mes motivations et mon éventuel projet :

.....

J'acquiesce la cotisation à l'ordre d'Un plus bio

Cochez la case qui vous concerne :

Particulier / cotisation de base : 20 €/an

Cotisation de soutien : €/an (au-delà de 20 €/an)

Etablissements scolaires et éducatifs (crèches et structures d'accueil de la petite enfance, écoles et groupes scolaires, centres de loisirs et de vacances, collèges, lycées...) : 40 €/an

Associations¹ locales : 40 €/an

Communes, communautés de communes ou EPCI² (< 10 000 habitants) : 85 €/an

Associations¹ départementales : 85 €/an

Communes, communautés de communes ou EPCI (> 10 000 habitants) : 125 €/an

Associations¹ régionales, inter-régionales ou nationales : 125 €/an

¹Associations partageant les valeurs fondatrices d'Un plus bio.

²Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux.

Un plus bio se réserve le droit de modifier ces montants après en avoir informé l'intéressé avant le terme de l'adhésion.

Ci-joint un chèque de€ à l'ordre d'Un plus bio.

Notre organisme s'engage à payer par mandat administratif la somme de€, et demande à Un plus bio de lui faire parvenir dès à présent une facture et un RIB (personnes morales et organismes.)

J'autorise Un plus bio à diffuser mes coordonnées aux particuliers et aux organismes intéressés par notre projet : Oui Non



Ne rien inscrire dans ce cadre, merci.

Chèque n°:

Facture :

Banque :

Lieu/paiement :

Remise n° :